

### Procès-verbal

Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école de la Solidarité dûment convoquée et tenue à la salle du personnel de l'école de la Solidarité située au 364, rue Du Collège, Saint-Narcisse, ce 14 mai 2018, à dix-huit heures trente.

#### **Sont présents :**

Sandra Dessureault, présidente  
Marie-Pierre Trudel, vice-présidente,  
Denis Cossette, représentant au comité de parents  
Kathia Massicotte, parent substitut  
Nathalie Cossette, enseignante  
Manon Sarasin, enseignante  
Marie-Claude Montplaisir, enseignante  
Stéphanie Trudel, personnel professionnel,  
Martine Lavergne, personnel de soutien,  
Céline Dessureault, membre de la communauté,  
Dancy Caouette, directrice adjointe  
France Brûlé, directrice.

#### **Sont absentes :**

Brigitte Benoît, parent et Marie-Ève Caron, substitut au comité de parents.

#### **1. Présences et quorum**

Madame France Brûlé souhaite la bienvenue aux membres du conseil et constate que le quorum est respecté.

## 2. Questions du public

Aucune question du public.

## 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**CONSIDÉRANT** que Madame France Brûlé, directrice et Madame Sandra Dessureault, Présidente, ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 14 mai 2018;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école de la Solidarité

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Martine Lavergne et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes : Le point 8G est un point d'adoption.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

## 4. Adoption du procès-verbal du 5 février 2018

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 69 de la LIP, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Marie-Claude Montplaisir d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018, tel quel.

## 5. Suivi du dernier procès-verbal

Aucun suivi au dernier procès-verbal.

## 6. Correspondance (courrier adressé au C.É.)

Tous les membres du conseil d'établissement doivent remplir le questionnaire que nous avons reçu par courriel concernant le Plan d'Engagement Vers la Réussite de la commission scolaire du-Chemin-du-Roy, d'ici le 18 mai 2018.

Choix de fonds pour photographe.

Notre photographe pour l'an prochain, Andréanne Lemire demande certains détails pour la photo scolaire de l'an prochain. Nous choisissons les photos extérieures, individuelles et en groupe. S'il devait pleuvoir, les parents du conseil d'établissement devront choisir les fonds à utiliser. (2)

CÉ : 2017-18/026

CÉ : 2017-18/027

## 7. Rapports

### De la direction :

Anglais intensif en 6<sup>ième</sup> année : Mme Brûlé a le mandat par Mme Corneau de vérifier avec les conseils d'établissement leur commentaires, préoccupations et suggestions pour l'an prochain concernant le programme d'anglais intensif à l'école secondaire Le Tremplin.

Madame Kathia Massicotte transmet l'information d'un parent qui se demandait s'il y avait une possibilité que tous les élèves de 6<sup>ième</sup> année qui sont au régulier soient également regroupés au Tremplin.

Préoccupation pour qu'il y ait une continuité du niveau d'anglais intensif en secondaire 1.

On se demande s'il y aurait une possibilité de faire ajouter des heures d'anglais à l'horaire de la 5<sup>ième</sup> année, afin de faire une transition plus harmonieuse vers l'anglais intensif de 6<sup>ième</sup> année. Il est suggéré de faire du parascolaire en anglais.

Proposition de Mme Corneau : faire les rencontres des conseils d'établissement en même temps pour Versant-de-la-Batiscan et De la Solidarité. Suggestion : disposition du local : Regrouper les deux conseils d'établissement ensemble en sous-groupe, malgré que tout le monde écoute la même chose au niveau de l'animation.

Les membres du CE voient cela comme étant positif. Chaque école aurait ses propres documents et non pas les documents de tous. L'objectif est de maximiser le temps et de faciliter le travail de la direction. Il a été nommé et clarifié que l'objectif n'est pas de fusionner les deux écoles. Chaque conseil d'établissement restera entier et propre à son école. Ce ne sont que les rencontres qui seront faites en même temps.

Madame Caouette nous parle des activités faites :

Activité avec Frédéric Dion : très belle activité très apprécié. Céline Dessureault propose David Désilets (qui a une maîtrise en musique et qui est le fils d'un habitant de St-Narcisse) fera une expédition de Montréal jusqu'au grand nord pour faire une suite à cette activité l'an prochain.

Spectacle de fin d'année très bien fait et très apprécié

Qu4rtz qui a eu lieu dernièrement et qui a été financé par Desjardins a été très apprécié par tous.

Festival du livre qui n'a pas pu avoir lieu cette année faute de budget est remplacé par l'activité "Journée culturelle musicale"

CÉ : 2017-18/028

Projet entrepreneurial : nous aurons entre 5000-9000\$ pour nos projets entrepreneuriaux.

Mesure informatique de 8000-9000\$ sera mis en place cet été et nous aurons un laboratoire neuf l'année prochaine.

## **8. Sujets de discussion :**

### **a) Projet éducatif 2018-2019**

**CONSIDÉRANT** que le projet éducatif a été élaboré l'an dernier par les membres du personnel

**CONSIDÉRANT** qu'il devra être retravaillé l'an prochain pour s'arrimer avec le Plan d'Engagement Vers la Réussite de la commission scolaire-du Chemin-du-Roy

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 74 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement a analysé la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la société qu'elle dessert;

**CONSIDÉRANT** que l'article 36 de la Loi sur l'instruction publique stipule que l'école réalise sa mission dans le cadre d'un projet éducatif mis en œuvre par un plan de réussite;

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 75 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter le projet éducatif de l'école;

**CONSIDÉRANT** la participation et la concertation des personnes intéressées par l'école dans l'élaboration de ce projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Nathalie Cossette, membre du Conseil d'établissement, d'adopter le projet éducatif 2018-2019 tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **b) Règlements généraux – SDG – 2018-2019**

CÉ : 2017-18/029

Martine Lavergne, responsable du service de garde, nous présente les règlements généraux du Service de garde Scoleil de l'école de la Solidarité. Elle explique que la facturation sera changée au 30 août 2018. Une facture sera envoyée aux parents pour les deux semaines à venir. On change donc la façon de procéder, car nous étions facturés mensuellement et la facture était donnée après les services reçus.

Du plus, les coûts de la surveillance des dîneurs pour 2018-2019 ont été

fixés à 360 \$ par enfant et ils seront payables en 8 versements de 45\$ le 1<sup>er</sup> jour des mois de septembre à avril inclusivement.

**CONSIDÉRANT** que les règlements généraux 2018-2019 répondent essentiellement aux attentes des membres du Conseil d'établissement;

**CONSIDÉRANT** que les règlements généraux ont été rédigés par la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** que les règlements généraux du service de garde ont été adaptés pour notre école par Monsieur le directeur et Madame la technicienne du service de garde;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame, il est résolu à l'unanimité;

**D'APPROUVER** les règlements généraux du service de garde pour l'année scolaire 2018-2019;

**DE MANDATER** Madame France Brûlé, directrice, de communiquer les règlements généraux aux parents des élèves.

#### **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

#### **c) Suivi budgétaire 2017-2018**

Madame France Brûlé présente aux membres le rapport financier pour l'année scolaire 2017-2018. L'année scolaire se termine avec un **budget équilibré**.

#### **d) Fonds à destination spéciale**

**CONSIDÉRANT** que l'équipe Loyal Action du Grand Défi Pierre Lavoie a effectué une levée de fonds pour l'école de la Solidarité;

**CONSIDÉRANT** que le projet de construction d'un mur d'escalade à l'école n'a pas été mené à terme pour l'année scolaire 2017-2018;

**CONSIDÉRANT** que ce montant doit servir à l'achat de matériel servant à l'activité physique et à la construction d'un mur d'escalade au gymnase de l'école de la Solidarité

**CONSIDÉRANT** qu'une autre levée de fonds devra être faite pour arriver au projet final;

Le conseil d'établissement demande à la commission scolaire du Chemin-du-Roy d'ouvrir un fonds à destination spéciale au montant de 3048.04 \$ qui servira à la construction d'un mur d'escalade dans le gymnase de l'école de la Solidarité dans une année ultérieure.

**Il est proposé** par Madame Marie-Pierre Trudel, de demander à Madame France Brulé, directrice de l'école de la Solidarité, d'en faire la demande à la commission scolaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

e) **Mauvaises créances – suivi**

CÉ : 2017-18/031

Considérant les nombreux rappels faits depuis le début de l'année), tout solde existant au 22 juin 2018 sera envoyé en collecte.

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Denis Cossette de mandater la direction de transmettre les soldes des comptes cahiers d'activités, activités scolaires et du service de garde à une firme de recouvrement à la fin de l'année scolaire.

f) **Budget 2018-2019**

CÉ : 2017-18/032

Madame Brulé présente le budget 2018-2019. Elle explique globalement les revenus et les dépenses

**CONSIDÉRANT** que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement de l'École de la Solidarité doit adopter et transmettre à la Commission scolaire du Chemin-du-Roy son budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2018-2019;

**CONSIDÉRANT** les crédits alloués à l'école par la commission scolaire à ce jour;

**CONSIDÉRANT** les données financières prévues pour les fonds propres à l'établissement;

**CONSIDÉRANT** que le budget prévoit l'équilibre entre les revenus et les dépenses;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction de l'école;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Sarasin, membre du Conseil d'établissement, que le budget 2018-2019 de l'école de la Solidarité soit adopté et transmis à la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dans l'état et la forme qu'il a été présenté et dont une copie est annexée à la présente comme en faisant partie intégrante.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

CÉ : 2017-18/033

#### g) Budget du conseil d'établissement

**CONSIDÉRANT** que l'article 66 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le conseil d'établissement doit adopter son budget annuel;

**CONSIDÉRANT** que l'article 66 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le budget doit maintenir l'équilibre entre les dépenses et les ressources financières allouées au conseil d'établissement par la commission scolaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Marie-Claude Montplaisir, membre du Conseil d'établissement, d'adopter le budget de fonctionnement du conseil d'établissement avec les modifications suivantes :

Les surplus budgétaires serviront à acheter des collations pour les réunions de l'an prochain et les membres du conseil d'établissement doivent aviser rapidement s'ils avaient des frais à engager pour les frais de voyage et de gardiennage de l'année en cours.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### h) Membres du conseil d'établissement

CÉ : 2017-18/034

Lors de la rencontre des présidents de conseils d'établissement du secteur Des Chenaux présidée par Madame Hélène Corneau le 10 avril dernier à l'École secondaire Le Tremplin, il a été discuté d'uniformiser le nombre de membres parents et enseignants au conseil d'établissement dans le secteur.

Messieurs Claude Lessard et Réjean Hivon, commissaires étaient présents à la rencontre également.

Il a été constaté que l'école de la Solidarité était la seule école avec 10 membres au conseil d'établissement, comparé à 8 dans les autres écoles du secteur et que considérant le petit bassin de parents et de membres du personnel disponible, il serait préférable d'uniformiser à 8 membres le conseil d'établissement de l'école de la Solidarité.

**CONSIDÉRANT** la demande du conseil d'établissement de l'école de la Solidarité de modifier la constitution de leur conseil d'établissement;

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe intéressé, le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement;

**CONSIDÉRANT** les articles 42.1 et 42.2 de la *Loi sur l'instruction publique* indiquant le nombre minimum de parents et de membres du personnel devant composer le conseil d'établissement;

**CONSIDÉRANT** l'accord favorable des membres du personnel de l'école et du conseil d'établissement;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Marie-Pierre Trudel et secondé par Madame Marie-Claude Montplaisir,

**QUE** la Commission scolaire-du-Chemin-du-Roy établisse le nombre de représentants des parents à 4 et le nombre de représentants des membres du personnel à 4 au conseil d'établissement de l'école de la Solidarité à partir de l'année scolaire 2018-2019.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

i) **Principes des frais chargés aux parents pour les fournitures scolaires et cahiers 2018-2019**

Madame Brûlé explique le recours collectif intenté contre les commissions scolaires en lien avec les frais chargés aux parents

**CONSIDÉRANT** que l'article 77.1 stipule que le conseil d'établissement établit les principes d'encadrement du coût des documents mentionnés au deuxième alinéa de l'article 7, que ces principes ainsi établis sont pris en compte dans le cadre de l'approbation du choix des manuels scolaires et du matériel didactique, visée au paragraphe 3<sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 96.15;

**CONSIDÉRANT** que les principes déposés au Conseil d'établissement respectent la politique des frais chargés aux parents de la commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction de l'école;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Martine Lavergne, membre du Conseil d'établissement, que le Conseil d'établissement approuve les principes suivants : ne pas dépasser le 1.5% d'indice du coût de la vie et adhérer aux balises données par les procureurs de la commission scolaire régissant les frais chargés aux parents pour l'année scolaire 2018-2019, tels que présentés.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

j) **Code de vie 2018-2019**

CÉ : 2017-18/035



Le code de vie pour l'année scolaire 2018-2019 est présenté aux membres du conseil d'établissement.

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement de l'école de la Solidarité doit approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité contenues dans le Code de vie de l'école, proposées par madame France Brûlé;

**CONSIDÉRANT** la recommandation qui a été faite à la direction de notre école, par un sous-comité du conseil chargé de réviser le Code de vie actuellement en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que la proposition de la direction été élaborée avec la participation du personnel de l'école (Cf. l'art. 77 de la LIP);

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Manon Sarasin, il est résolu à l'unanimité;

**D'APPROUVER**, conformément à l'article 76.1<sup>er</sup> paragraphe. de la LIP , le Code de vie 2018-2019 de l'école de la Solidarité, tel que proposé par madame France Brûlé, dont copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante;

**DE MANDATER** Madame Brûlé pour qu'une copie de ce nouveau Code de vie soit transmise à chaque élève de l'école et à leurs parents dès la rentrée scolaire, conformément à l'article 76, 2<sup>e</sup>paragraphe de la LIP.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

k) **Activités et sorties éducatives 2017-2018**

Dans les dernières semaines les élèves du regroupement Des Chenaux ont eu l'opportunité d'avoir des activités gratuites grâce à différents intervenants de la région qui n'avaient pas été approuvées par le conseil d'établissement.

Notamment le 26 avril la visite du groupe QW4RTZ pour les maternelles et 1<sup>re</sup> année et une conférence-spectacle à l'école secondaire Le Tremplin en après-midi pour les 2<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année. Le tout commandité par Desjardins.

Aussi, le 15 juin aura lieu une journée culturelle musicale à l'école du Versant-de-la-Batiscan. Les coûts seront assumés par les recettes du spectacle de fin d'année.

Les élèves de 2<sup>e</sup> année iront aussi à la piscine du Tremplin pour les pratiques de natation en vue du triathlon du 14 juin, les 24 et 31 mai

prochains.

**II EST DONC PROPOSÉ PAR** Madame Nathalie Cossette que les activités modifiées au calendrier des sorties éducatives soient autorisées

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**l) Entrée progressive**

La formule de 6 demi-journées en collaboration avec le service de garde Scoeil employée depuis quelques années fonctionne très bien.

**Il est proposé par** Stéphanie Trudel et adopté à l'unanimité d'utiliser la même formule pour l'année scolaire 2018-2019.

**m) Date de l'assemblée générale 2018-2019**

L'assemblée générale de l'école de la Solidarité sera le 4 septembre 2018. Ce sera suivi de la rencontre de parents de début d'année dans les classes.

**n) Organisation scolaire 2018-2019**

Voici à ce jour l'organisation scolaire de l'école de la Solidarité pour l'année scolaire 2018-2019 par les Services éducatifs de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy.

Passe-partout (16-18)	17 élèves
Maternelle (17-19)	15 élèves
1 <sup>re</sup> année (20-22)	20 élèves
2 <sup>e</sup> année (22-24)	20 élèves
3 <sup>e</sup> année (24-26)	24 élèves
4 <sup>e</sup> année (24-26)	25 élèves
5 <sup>e</sup> année (24-26)	19 élèves
6 <sup>e</sup> année (24-26)	12 élèves
La Traversée	7 élèves

o) **Affectation des directions d'école**

En l'absence de Monsieur Sylvain Carrier, Madame France Brûlé a été nommée directrice par intérim jusqu'au premier juin.

À compter du premier juin, Monsieur Carrier sera directeur à l'école secondaire Le Tremplin uniquement, Madame France Brûlé sera directrice des écoles de la Solidarité et du Versant-de-la-Batiscan, Monsieur Marc-André Lallemand, directeur-adjoint, retourne à l'école aux deux-Étangs de Trois-Rivières et ce sera Monsieur Rémy Saint-Hilaire qui sera à la direction des écoles Champs & Marées et Madeleine-De Verchères.

**9. Affaires diverses**

a) Ne s'applique pas.

**10. Date et lieu de la prochaine séance**

La prochaine réunion aura lieu le 6 juin 2018 à 18h30 à la salle du personnel de l'école de la Solidarité pour la dernière réunion régulière de l'année et le mercredi 13 juin 2018 pour une activité sociale des membres du conseil d'établissement au restaurant le Presbytère de Saint-Stanislas.

**11. Clôture de l'assemblée**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Marie-Pierre Trudel, appuyée par Madame Nathalie Cossette de clore l'assemblée à 20 h 30.

**FIN DE LA RÉUNION**

**Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents**

Ne s'applique pas.

Sandra Dessureault,  
présidente

France Brûlé,  
directrice

CÉ : 2017-2018/38